



RIO + 14

LE 14^e BULLETIN DE NOTES RIO (RAPPORT DE 2006 SUR LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES)

Notes données au gouvernement du Canada et aux provinces pour leurs engagements en matière d'environnement

412-1 rue Nicholas
Ottawa, Ontario, K1N 7B7
Courriel: info@sierraclub.ca
Site de web: www.sierraclub.ca./national/rio
Tel: (613) 241-4611
Sans Frais: 1-888-810-4204
Télécopieur: (613) 241-2292



BULLETIN DE NOTES POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

SUJET	NOTE
Obligations pour augmenter l'assistance à l'étranger, au sujet du développement, à 0.7% du PNB	C-
Obligations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	F
Obligations fédérales à la biodiversité	D pour les Libéraux F pour les Conservateurs
Obligations pour évaluer et réformer les politiques au sujet des pesticides et toxiques	F
Obligations pour l'évaluation environnementale	C+
Agenda 21 – Obligations pour assurer que le commerce et l'environnement soient mutuellement supporté	F
Obligations à la conservation et le soutien de l'utilisation des ressources marines	F
Forêts	C

BULLETIN DE NOTES POUR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

PROVINCE/TERRITOIRE	SUJET	NOTE
Terre-Neuve et Labrador	Biodiversité	B
	Changements climatiques	B+
Nouvelle-Écosse	Biodiversité	C+
	Chimie Toxiques / Pollution	F
	Changements climatiques	D
Îles du Prince-Édouard	Biodiversité	B-
	Changements climatiques	A-
Nouveau Brunswick	Biodiversité	C-
	Chimie Toxiques / Pollution	D
	Changements climatiques	C+
Québec	Biodiversité	C
	Changements climatiques	A+
Ontario	Biodiversité	C-
	Changements climatiques	F
	Note en Prime – l'Eau	A
Manitoba	Biodiversité	C+
	Changements climatiques	B
Saskatchewan	Biodiversité	C-
	Changements climatiques	C+
Alberta	Biodiversité	F
	Changements climatiques	F
Colombie-Britannique	Biodiversité	B
	Changements climatiques	D
Territoires Nord Ouest	Biodiversité	D
	Changements climatiques	F
Yukon	Biodiversité	D-
	Changements climatiques	D
Nunavut	Biodiversité	C+
	Changements climatiques	B

INTRODUCTION

Le Sierra Club du Canada a préparé, rédigé et produit un Bulletin de notes RIO tous les ans depuis 1993, d'abord pour marquer le premier anniversaire du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, puis pour marquer chacun des anniversaires subséquents de cet événement.

Maintenant dans sa quatorzième année, le bulletin poursuit son œuvre sous l'appellation de RIO, non plus en référence à la ville de Rio mais comme sigle de « Report on International Obligations » (rapport sur les obligations internationales). Nous continuons de mesurer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris en matière d'environnement et de développement, que ceux-ci aient été pris à Rio, à Kyoto, à Johannesburg ou à Stockholm.

Ce bulletin de notes est le premier qui évalue le gouvernement fédéral du Premier ministre Stephen Harper. Bien que M. Harper n'occupe le poste de premier ministre que depuis six mois, le glissement dans les notes de son gouvernement est clair et inquiétant.

Le précédent gouvernement minoritaire Martin a réalisé certains progrès limités. L'ex-ministre de l'Environnement Stéphane Dion a fait de l'excellent travail de juin 2005 jusqu'à la clôture de la conférence climatique de décembre. En fait, le ministre Dion a fait abstraction de la chute du gouvernement survenue le 28 novembre 2005, et il s'est comporté en héroïque président des négociations. Les ONG internationales ont évalué sa performance comme étant la meilleure des treize dernières années de Conférences des parties.

Le bulletin des provinces est diversifié. Ainsi, l'Ontario récolte des points bonis pour sa politique de l'eau tandis que le gouvernement albertain de Ralph Klein n'a pas fait le moindre progrès.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA

JUIN 2005 À JUIN 2006

Obligations pour augmenter à 0,7 % du PIB l'aide au développement

Note pour 2006 : C-

Note pour 2005 : C+

Note pour 2004 : C+

Note pour 2003 : B-

Note pour 2002 : C+

Note pour 2001 : D

Note pour 2000 : D+

Note pour 1999 : D

Note pour 1998 : D

Note pour 1997 : F

Note pour 1996 : F

Note pour 1995 : F

Note pour 1994 : B

Note pour 1993 : F

Le premier budget du gouvernement Harper est resté silencieux quant aux obligations du Canada à réduire la pauvreté dans le monde et à accroître son aide pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB. Cet objectif avait été adopté par le dernier Premier ministre progressiste-conservateur, M. Brian Mulroney.

Le budget Harper prévoit cependant la poursuite de la mise en œuvre des politiques du Parti libéral. Le gouvernement Chrétien, après des années de réduction du budget d'aide, avait consenti une augmentation de 8 % de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI). Cet engagement de 8 %/an doublait l'aide entre 2001-2002 et 2010-2011, avec une augmentation ponctuelle de 320 millions de dollars pour l'année 2005-2006. Cette dernière somme représente la première tranche de l'entente budgétaire de 500 millions de dollars sur deux ans conclue entre les néo-démocrates et les libéraux (projet de loi C-48) en avril 2005.

Pour la première fois depuis la fin des années 1990, ce budget ne contient aucun **nouvel engagement** au chapitre de l'aide, et le premier exposé budgétaire du ministre des Finances Jim Flaherty devant la Chambre des Communes ne mentionne même pas la coopération internationale.

Selon le budget, les 320 millions de dollars seront affectés au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (250 million de dollars), à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (45 millions de dollars) et à la Facilité de protection contre les chocs exogènes du Fonds monétaire international (25 millions de dollars). Ces affectations ne se réaliseront que lorsque le ministère des Finances aura déterminé que l'excédent budgétaire de 2005-2006 a été d'au moins 2 milliards de dollars (à la fermeture des livres **en septembre**), ce qui est fort probable.

Pendant ce temps, alors que l'aide n'a reçu aucun appui supplémentaire du gouvernement Harper dans ce budget, le gouvernement a augmenté de 1,1 milliard de dollars le budget de la Défense nationale au cours des deux prochaines années et a promis une somme supplémentaire de 4,2 milliards de dollars au cours des trois années se terminant en 2010. Cet investissement de 5,3 milliards de dollars **s'ajoute** aux engagements libéraux de plus de 12,3 milliards de dollars pour la Défense nationale dans le budget fédéral de 2005. Le budget de 2006 prévoit aussi l'investissement de plus de 400 millions de dollars pour « rendre plus sécuritaire la frontière du Canada » et 1 milliard de dollars pour se préparer à une pandémie.

Obligations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Analyse de la note de 2006 :

	Échelon intérieur	Échelon international
Ex-ministre Stéphane Dion (de juin 2005 à décembre 2005)	B-	A
Ministre Rona Ambrose (de février 2006 à mai 2006)	F	Expulsée

Note pour 2005 : B-

Note pour 2004 : B pour les six derniers mois de Jean Chrétien
incomplet pour les six premiers mois de Paul Martin

Note pour 2003 : A (pour la ratification)
incomplet (pour l'exécution)

Note pour 2002 : B

Note pour 2001 : D

Note pour 2000 : C

Note pour 1999 : incomplet

Note pour 1998 : incomplet

Note pour 1997 : F

Note pour 1996 : D-

Note pour 1995 : D+

Note pour 1994 : C+

Note pour 1993 : D

Échelon intérieur : de juin 2005 à janvier 2006

Annoncé de l'an dernier, le plan climatique du gouvernement fédéral, le Projet vert, fixait des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 270 Mt par année au cours de la période de 2008 à 2012. Ce plan comportait plusieurs éléments importants, tels que le Fonds pour le climat, un fonds de partenariat devant fonctionner en collaboration avec les provinces, des objectifs de réduction d'émissions pour les pollueurs industriels, des réductions pour l'industrie automobile et un programme visant à favoriser le développement des énergies renouvelables. Ce plan prévoyait aussi une extension et un accroissement du

financement pour d'autres programmes relatifs aux changements climatiques jusqu'en 2012, tels qu'un renforcement significatif du programme ÉnerGuide afin d'apporter des améliorations éconergétiques à 500 000 foyers d'ici 2010. Le coût du Projet vert variait de 10 dollars à 200 dollars par tonne.

L'ex-ministre de l'Environnement Stéphane Dion a réalisé une étape très importante, qui a été d'inscrire les gaz à effet de serre à l'Annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, ce qui préparait le terrain pour que le gouvernement fédéral présente une réglementation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre du Projet vert a été relativement lente, et certains aspects du système d'échange d'émissions du Fonds pour le climat et des grands émetteurs finaux, qui devait être annoncé en 2006, comportaient des failles. Mais surtout, les secteurs pétrolier et gazier ont retenu la promesse faite par Chrétien d'un prix plafond de 15 dollars par tonne pour les crédits de carbone et que les objectifs d'intensité d'émissions pour ces secteurs ne serait pas plus de 15 % sous les niveaux d'intensité d'émissions habituels projetés pour 2010.

Échelon international : de juin 2005 à janvier 2006

À la 11^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Montréal du 28 novembre au 10 décembre 2005, le Canada a fait preuve d'un véritable leadership pour la première fois depuis que l'ex-premier ministre Brian Mulroney a pris l'initiative à l'échelle mondiale sur la question des changements climatiques. L'objectif de la conférence était d'obtenir l'accord des pays du monde pour entreprendre des négociations sur les objectifs et les responsabilités à l'égard d'une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto. Il fallait pour cela l'accord de 157 pays signataires du Protocole de Kyoto et des 180 pays régis par la CCNUCC.

Pour lancer les négociations relatives à une deuxième période d'engagement, le Canada devait, en tant que président des négociations, tenir tête aux puissants efforts déployés par la délégation des États-Unis pour faire dérailler les pourparlers, ayant déclaré dès le début qu'elle n'appuierait pas la poursuite des négociations. En dépit de ces barrières, et malgré l'annonce d'élections au premier jour de la Conférence, Stéphane Dion a choisi de demeurer président de la Conférence, et de solides progrès ont été produits. La Conférence de Montréal a été un point tournant majeur pour ce qui est des négociations internationales. Elle réaffirmait le processus multilatéral des Nations Unies comme principal forum de négociation et elle confirmait les règles de fonctionnement de Kyoto et l'engagement de la communauté internationale à faire avancer les objectifs de réduction des émissions.

Changement de gouvernement:

Échelon intérieur : de février 2006 à juin 2006

De nombreuses occasions existent pour le nouveau gouvernement d'améliorer et de réparer certaines failles dans le plan intérieur canadien de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, plutôt que de saisir les occasions, le gouvernement Harper est en train d'annuler les progrès accomplis au cours des quinze dernières années pour réduire nos

émissions de gaz à effet de serre. Il a entrepris une campagne visant à démanteler et à détruire les programmes canadiens en matière de changements climatiques, offrant plutôt une solution « fabriquée au Canada ». L'actuelle ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, a lancé une campagne de désinformation, déclarant que les objectifs du Canada en vertu de Kyoto sont impossibles à atteindre. Le fameux plan « fabriqué au Canada » n'a consisté qu'à abolir des programmes, dont un grand nombre produisaient des résultats tangibles, tels que les programmes ÉnerGuide pour les maisons et ÉnerGuide pour les ménages à faible revenu. Le seul programme qui a été annoncé sous la forme d'une mesure de réduction des émissions de gaz à effet de serre est le crédit d'impôt pour le transport en commun, inséré dans le récent budget. Des études ont démontré que cette mesure est parmi les plus inefficaces et les plus coûteuses pour réduire les gaz à effet de serre, les coûts pouvant atteindre 2000 dollars par tonne.

Échelon international : de février 2006 à juin 2006

Tandis que le gouvernement actuel réduit discrètement les programmes de lutte aux changements climatiques tout en reniant publiquement les engagements du Canada en vertu de Kyoto, il s'engage également dans une campagne internationale visant à discréditer les objectifs de Kyoto. La ministre Ambrose a succédé à Stéphane Dion à la présidence de la CdP11 et elle préside les négociations internationales sur les changements climatiques. Mme Ambrose s'oppose aux objectifs impératifs de Kyoto et fait plutôt la promotion d'une approche volontaire et des échéances plus longues. Le Premier ministre Harper et elle ont exprimé un intérêt croissant envers le Partenariat Asie-Pacifique de Bush, qui repose sur des objectifs volontaires et sur des transferts de technologie tels que le nucléaire et le charbon épuré. Le Sierra Club du Canada croit qu'une telle position est une dangereuse abdication de responsabilité de la part de la présidente de la CdP dans le cadres des négociations internationales des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est aussi une trahison des Canadiennes et des Canadiens. Le rôle de la présidente est d'assurer la direction et d'accélérer le processus de réduction des émissions, d'inciter les pays à adopter des objectifs permettant d'atteindre les réductions de GES nécessaires pour éviter des changements climatiques catastrophiques. La position actuelle du gouvernement à l'égard du Protocole de Kyoto rend Mme Ambrose inapte à la présidence des négociations internationales, de sorte qu'elle devrait démissionner de cette fonction. Le Canada est le seul pays de l'Annexe 1 à revenir sur ses engagements. Tous les autres pays de l'Annexe 1 tiennent leur engagement à atteindre leurs objectifs d'ici 2012. Afin de maintenir l'élan international qui a été donné à Montréal, la ministre Ambrose doit s'engager envers l'objectif actuel du Canada et négocier de bonne foi pour déterminer des réductions additionnelle après 2012 ou démissionner immédiatement de la présidence des négociations internationales.

Obligations fédérales en matière de biodiversité

Note pour 2006 : D pour les Libéraux, F pour les Conservateurs

Note pour 2005 : D+
Note pour 2004 : D
Note pour 2003 : B+
Note pour 2002 : D+
Note pour 2001 : D
Note pour 2000 : F
Note pour 1999 : D-
Note pour 1998 : F
Note pour 1997 : D-
Note pour 1996 : D
Note pour 1995 : C
Note pour 1994 : D
Note pour 1993 : A (pour la ratification)
C (pour l'exécution)

Espèces en péril

Il n'y a jamais eu et il n'y aura probablement plus jamais, pour le gouvernement, de période plus cruciale que maintenant pour mettre en œuvre la *Loi sur les espèces en péril*. Le nombre de chouettes tachetées continue de chuter rapidement et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a annoncé, en avril 2006, son plan qui prévoit d'abandonner la chouette en nature et de l'amener plutôt à se reproduire en captivité, loin de feux de la rampe des Olympiques de 2010.

La *Loi sur les espèces en péril* a là une clause qui permet à ministre fédéral de l'Environnement d'intervenir pour protéger l'habitat d'une espèce qui fait face à la disparition imminente d'un endroit donné (extinction locale) si une province ne réussit pas à le faire. Un certain nombre d'organismes de défense de l'environnement, y compris le Sierra Club du Canada, ont déposé des pétitions auprès du gouvernement fédéral en 2004 afin qu'il se porte à la défense de la chouette tachetée, mais le gouvernement fédéral est resté sourd à leur demande, préférant attendre de voir les plans de la C.-B. à l'égard de cette espèce.

L'annonce par le gouvernement britanno-colombien d'un plan visant à amener les chouettes tachetées à se reproduire en captivité – une décision qui, incidemment, permet au gouvernement de la C.-B. de poursuivre la coupe forestière dans l'habitat de la chouette tachetée alors que celle-ci n'est pas observable, et qui, comme par hasard, sera réévaluée après les Olympiques de 2010 – envoie le message clair et sans équivoque que la C.-B. n'a aucunement l'intention de protéger l'habitat forestier indispensable au rétablissement de la chouette tachetée.

Jusqu'ici, le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur ont tous deux manqué à leur responsabilité de protéger cette espèce en péril. Si le gouvernement fédéral continue de rester les bras croisés pendant que cette espèce est balayée des forêts anciennes du Canada,

un F ne sera pas une assez mauvaise note pour le sanctionner. Il devra obtenir un X pour extinction.

Il était difficile d'imager plus faible engagement envers les espèces en péril que les libéraux. Mais les conservateurs sont arrivés au pouvoir.

Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas inclure le saumon coho du cours supérieur du Fraser dans l'Ouest et la morue du Nord sur la côte Est dans la liste des espèces en péril. Les recommandations claires du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ont été ignorées. L'avis des scientifiques au sein du ministère des Pêches et des Océans a été rejeté.

Dans une décision honteuse, le ministre de Pêches et des Océans, Loyola Hearne, a bloqué l'inscription du saumon coho du cours supérieur du Fraser à la liste des espèces en péril. Cette décision était entièrement politique et allait à l'encontre de l'avis des scientifiques du MPO. Les mesures qui sont essentielles à la protection de cette espèce ne comprennent pas la réduction de la pêche commerciale. Le plan de rétablissement du saumon coho du cours supérieur du Fraser repose sur la restauration de son habitat. La décision de bloquer l'inscription du saumon coho à la liste des espèces en péril équivaut à un décret d'extinction.

Dans la même décision, Loyola Hearne a bloqué l'inscription de la morue du Nord de l'Atlantique à la liste des espèces en voie de disparition. L'ingérence politique dans le processus scientifique d'inscription des espèces en péril est particulièrement aiguë dans le cas des espèces marines où, théoriquement, la loi devrait bien fonctionner.

Sur la recommandation du ministre de la Pêche et des Océans, le ministre de l'Environnement va proposer de ne pas ajouter cinq populations de bélugas (soit celui de la baie d'Ungava, de la baie Cumberland, de l'est de la baie d'Hudson, de l'est nordique Artique de la baie de Baffin et de l'ouest de la baie d'Hudson) à l'annexe 1 du LEP (Loi sur les espèces en péril), ainsi que la maraîche et les populations d'esturgeons blanc du bas et du milieu de la rivière Fraser.

Le gouvernement Harper doit décider s'il est intéressé à sauver des espèces ou à les conduire plus rapidement à l'extinction.

Obligations pour évaluer et réformer les politiques sur les pesticides et toxiques

Note pour 2006 : F

Note pour 2005 : F
Note pour 2004 : D
Note pour 2003 : C+
Note pour 2002 : C
Note pour 2001 : F
Note pour : 2000 D-
Note pour 1999 : D
Note pour 1998 : F
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : C-
Note pour 1995 : D
Note pour 1994 : C
Note pour 1993 : F

Les Pesticides

Au début du mois, Santé Canada a remis au représentant industriel, Ken Pavley, un document gouvernemental intérieur qui attestait de la sûreté du 2,4-D. Ken Pavley distribua des copies du document qui se retrouva sur le site Web de la compagnie de soins de pelouses, « the Weedman » en prétendant que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) avait approuvé l'utilisation du pesticide.

Pourtant, la décision finale sur la réglementation visant le 2,4-D n'est pas prévue avant le début de l'année 2007.

La période de consultation sur l'ébauche de la décision c'est terminée le 22 avril, jour de la Terre, 2005. Depuis ce temps, plusieurs nouvelles études ont été faites et continuent de démontrer que le 2,4-D est une menace pour la santé et l'environnement.

A la chambre des communes, après avoir été questionné sur le document, l'Honorable Tony Clement répondit : « ce n'était pas un document scientifique ». Soit que la ARLA travaille avec la science ou soit qu'elle ne fait que répéter une propagande pro pesticide. Nous verrons quel est le cas lorsque la révision sur le 2,4-D sera finalisée.

Revue de la Loi canadienne sur la Protection de l'environnement (LCPE)

La revue de la Loi canadienne sur la Protection de l'environnement (LCPE) est en cours- en quelque sorte- et le procédé utilisé est irrégulier. En ce moment même, le Sénat et la Chambre des Communes font la revue indépendamment, sans aucune méthode dans leur folie, sans direction d'aucune des deux chambres sur l'agenda pour le processus de revue. Il n'est même pas certain qu'une revue formelle ait été commencée.

Les deux équipes de revue sont le comité permanent de l'Environnement et du Développement Durable et le comité sénatorial permanent de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources naturelles. La question se doit d'être posée : « Qui passera en premier ? »

Le gouvernement Harper ne fait rien pour informer le Sénat et la Chambre des Communes du processus à prendre pour la revue. Comme la LCPE est la première étape de réglementation de protection de l'environnement du gouvernement fédéral, une bonne inspection peut lui permettre de devenir un exemple de réglementation de première classe qui a un impact international. Il faudrait d'abord que le gouvernement communique ses intentions dans un langage clair avant que ceci puisse se produire. Le gouvernement doit, par la même occasion, arrêter de se fier sur les promesses d'un ensemble de dispositions pour l'air propre.

Polluants organiques persistants (POP)

Le gouvernement Canadien a toujours eu un représentant des ONGE sur la délégation internationale des rencontres environnementales. En préparation de la seconde Conférence des Parties de la Convention de Stockholm, une demande a été faite pour qu'un représentant des ONGE fasse partie de la délégation comme c'est toujours le cas. Cependant, la demande a été annulée. La communauté de ONGE outrée n'est pas restée muette sur ce changement de pratiques du gouvernement Harper et à la dernière minute un représentant des ONGE a été rajouté à la délégation. Le gouvernement Harper doit respecter la tradition d'un représentant des ONGE aux rencontres environnementales qui a commencée avec le gouvernement de Mulroney. C'est inconcevable de penser que le gouvernement Harper ne permettrait pas aux ONGE de faire partie de la délégation.

Le plan d'exécution National Canadien a été terminé le 17 mai, 2006 ; la date limite pour le développement du plan.

Obligations pour l'évaluation environnementale

Note pour 2006 : C+

Note pour 2005 : C+

Note pour 2004 : C+

Note pour 2003 : C

Note pour 2002 : D-

Note pour 2001 : C-

Note pour 2000 : F

Note pour 1999 : F

Note pour 2000 : F

Note pour 1997 : F

Note pour 1996 : D

Note pour 1995 : B-

Note pour 1994 : C

Note pour 1993 : F

La tendance observée l'an dernier à l'utilisation accrue de l'examen complet par un groupe de spécialistes en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* s'est poursuivie cette année. En mai 2006, 10 groupes d'examen étaient en fonction dans l'ensemble du pays. Des audiences relatives au projet gazier du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest), au projet de décontamination des étangs bitumineux de Sydney (Nouvelle-Écosse) et le projet Eastmain 1-A et détournement de la rivière Rupert (Québec) étaient en cours. Des panels sont également en fonction relativement au projet de carrière dans l'isthme de Digby en Nouvelle-Écosse, le projet Cacouna de terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) à Gros Cacouna, au Québec, et le projet de GNL Rabasca de Lévis, au Québec, entre autres.

L'aide financière aux participants membres de groupes environnementaux aux audiences des groupes d'examen demeure insuffisante. Cependant, l'aide financière aux représentants de groupes environnementaux et communautaires pour leur participation au groupe d'examen conjoint du projet gazier du Mackenzie (PGM) de 7 milliards de dollars a été augmenté de 0,6 million de dollars, ce qui le porte à 1,6 million de dollars, à la demande pressante d'ONG nationales et du Nord. L'aide financière aux participants relativement à un groupe d'examen d'autres projets de moindre envergure, tels que le projet de décontamination des étangs bitumineux de Sydney (170 000 dollars), le projet Eastmain 1-A et détournement de la rivière Rupert (82 000 dollars) et le projet Keltic de GNL (32 000 dollars) a été beaucoup moins généreuse.

La politique vraiment catastrophique adoptée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour déterminer la portée des projets de manière aussi étroite que possible par rapport à leur évaluation environnementale a reçu un important appui de la Cour fédérale du Canada dans sa décision de janvier 2006 dans la cause True North. La Prairie Acid Rain Coalition avait contesté la décision du MPO de déterminer la portée d'un gigantesque projet minier de sables bitumineux comme un projet entraînant « la destruction d'un ruisseau ». La Cour fédérale du Canada a statué que le MPO a toute la latitude pour établir comme il l'entend la portée des projets, sapant ainsi tout le concept qui sous-tend le processus fédéral

d'évaluation environnementale. Le fait que ce projet de sables bitumineux de plusieurs milliards de dollars engendrera une pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre considérables, qu'il générera d'énormes quantités de résidus qui seront contenus dans des « étangs » eux-mêmes retenus par des barrages parmi les plus grands du monde, et qu'il entraînera la destruction de milliers d'hectares de forêt boréale ne figure pas dans ces évaluations minimalistes du MPO. Même avant l'élection des Conservateurs pro-industrie pétrolière de Harper, les responsables fédéraux semblaient se tapir sous leurs bureaux à l'idée d'entreprendre des évaluations environnementales sérieuses à propos des nombreux projets de sables bitumineux de plusieurs milliards de dollars proposés pour le nord de l'Alberta.

Pendant que la Prairie Acid Rain Coalition en appelle de ce jugement à la Cour suprême du Canada, il apparaît clairement que le gouvernement fédéral doit proposer des modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* afin de limiter la latitude des autorités fédérales d'établir la portée des projets de manière aussi déraisonnable.

En novembre 2005, la soi-disant directive du Cabinet sur la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a été rendue publique par le gouvernement fédéral. Cette directive du Cabinet pourrait avoir un effet bénéfique en renforçant le rôle de leadership de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Si elle est appliquée par l'Agence et les autorités responsables, la directive du Cabinet pourrait aussi avoir un effet salutaire en limitant les abus de discrétion dans l'établissement de la portée des projets, comme dans le cas du projet True North.

Avec l'élection d'un gouvernement conservateur minoritaire en janvier 2006, l'avenir des modifications proposées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est incertain. L'ancien gouvernement libéral avait proposé d'accorder une autorité accrue à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'assurer la qualité des évaluations et de fixer des normes relatives aux approches à adopter pour établir la portée des projets. Un point négatif est que les modifications proposées à la LCEE réduiraient le nombre d'évaluations environnementales exigées par la loi.

Premier indice de l'approche de l'évaluation environnementale du gouvernement Harper, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jim Prentice, a souligné la nécessité de « rationaliser les évaluations » et de « réduire considérablement le temps d'approbation des projets ». La formulation est de mauvais augure pour la possibilité d'obtenir des évaluations justes et impartiales. Le ministre Prentice a poursuivi en disant :

« Le projet gazier du Mackenzie est soumis à des audiences. S'il s'avère dans l'intérêt national de le faire, nous essaierons, de façon constructive et consciencieuse, de contribuer à faire avancer le projet. En même temps, je m'engage à faire en sorte que le projet se réalise de manière solide et durable sur le plan de l'environnement et que les profits aillent aux nordistes et aux groupes autochtones présents sur le territoire. Nous avons la responsabilité de réduire les risques au minimum et d'atténuer les impacts du projet tout en maximisant le potentiel. »

Obligations pour assurer que le commerce et l'environnement soient mutuellement soutenus

Note pour 2006 : F

Note pour 2005 : F
Note pour 2004 : F
Note pour 2003 : F
Note pour 2002 : F
Note pour 2001 : D-
Note pour 2000 : D
Note pour 1999 : F
Note pour 2000 : F
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : F
Note pour 1995 : F
Note pour 1994 : F
Note pour 1993 : F

La tendance observée l'an dernier à l'utilisation accrue de l'examen complet par un groupe de spécialistes en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* s'est poursuivie cette année. En mai 2006, 10 groupes d'examen étaient en fonction dans l'ensemble du pays. Des audiences relatives au projet gazier du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest), au projet de décontamination des étangs bitumineux de Sydney (Nouvelle-Écosse) et le projet Eastmain 1-A et détournement de la rivière Rupert (Québec) étaient en cours. Des panels sont également en fonction relativement au projet de carrière dans l'isthme de Digby en Nouvelle-Écosse, le projet Cacouna de terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) à Gros Cacouna, au Québec, et le projet de GNL Rabasca de Lévis, au Québec, entre autres.

L'aide financière aux participants membres de groupes environnementaux aux audiences des groupes d'examen demeure insuffisante. Cependant, l'aide financière aux représentants de groupes environnementaux et communautaires pour leur participation au groupe d'examen conjoint du projet gazier du Mackenzie (PGM) de 7 milliards de dollars a été augmenté de 0,6 million de dollars, ce qui le porte à 1,6 million de dollars, à la demande pressante d'ONG nationales et du Nord. L'aide financière aux participants relativement à un groupe d'examen d'autres projets de moindre envergure, tels que le projet de décontamination des étangs bitumineux de Sydney (170 000 dollars), le projet Eastmain 1-A et détournement de la rivière Rupert (82 000 dollars) et le projet Keltic de GNL (32 000 dollars) a été beaucoup moins généreuse.

La politique vraiment catastrophique adoptée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour déterminer la portée des projets de manière aussi étroite que possible par rapport à leur évaluation environnementale a reçu un important appui de la Cour fédérale du Canada dans sa décision de janvier 2006 dans la cause True North. La Prairie Acid Rain Coalition avait contesté la décision du MPO de déterminer la portée d'un gigantesque projet minier de sables bitumineux comme un projet entraînant « la destruction d'un ruisseau ». La Cour fédérale du Canada a statué que le MPO a toute la latitude pour établir comme il l'entend la portée des projets, sapant ainsi tout le concept qui sous-tend le processus fédéral

d'évaluation environnementale. Le fait que ce projet de sables bitumineux de plusieurs milliards de dollars engendrera une pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre considérables, qu'il générera d'énormes quantités de résidus qui seront contenus dans des « étangs » eux-mêmes retenus par des barrages parmi les plus grands du monde, et qu'il entraînera la destruction de milliers d'hectares de forêt boréale ne figure pas dans ces évaluations minimalistes du MPO. Même avant l'élection des Conservateurs pro-industrie pétrolière de Harper, les responsables fédéraux semblaient se tapir sous leurs bureaux à l'idée d'entreprendre des évaluations environnementales sérieuses à propos des nombreux projets de sables bitumineux de plusieurs milliards de dollars proposés pour le nord de l'Alberta.

Pendant que la Prairie Acid Rain Coalition en appelle de ce jugement à la Cour suprême du Canada, il apparaît clairement que le gouvernement fédéral doit proposer des modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* afin de limiter la latitude des autorités fédérales d'établir la portée des projets de manière aussi déraisonnable.

En novembre 2005, la soi-disant directive du Cabinet sur la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a été rendue publique par le gouvernement fédéral. Cette directive du Cabinet pourrait avoir un effet bénéfique en renforçant le rôle de leadership de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Si elle est appliquée par l'Agence et les autorités responsables, la directive du Cabinet pourrait aussi avoir un effet salutaire en limitant les abus de discrétion dans l'établissement de la portée des projets, comme dans le cas du projet True North.

Avec l'élection d'un gouvernement conservateur minoritaire en janvier 2006, l'avenir des modifications proposées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est incertain. L'ancien gouvernement libéral avait proposé d'accorder une autorité accrue à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'assurer la qualité des évaluations et de fixer des normes relatives aux approches à adopter pour établir la portée des projets. Un point négatif est que les modifications proposées à la LCEE réduiraient le nombre d'évaluations environnementales exigées par la loi.

Premier indice de l'approche de l'évaluation environnementale du gouvernement Harper, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jim Prentice, a souligné la nécessité de « rationaliser les évaluations » et de « réduire considérablement le temps d'approbation des projets ». La formulation est de mauvais augure pour la possibilité d'obtenir des évaluations justes et impartiales. Le ministre Prentice a poursuivi en disant :

« Le projet gazier du Mackenzie est soumis à des audiences. S'il s'avère dans l'intérêt national de le faire, nous essaierons, de façon constructive et consciencieuse, de contribuer à faire avancer le projet. En même temps, je m'engage à faire en sorte que le projet se réalise de manière solide et durable sur le plan de l'environnement et que les profits aillent aux nordistes et aux groupes autochtones présents sur le territoire. Nous avons la responsabilité de réduire les risques au minimum et d'atténuer les impacts du projet tout en maximisant le potentiel. »

Obligations face à la conservation et au soutien de l'utilisation des ressources marines

Note pour 2006 : F

Note pour 2005 : F
Note pour 2004 : D
Note pour 2003 : C
Note pour 2002 : D-
Note pour 2001 : F
Note pour 2000 : D
Note pour 1999 : C
Note pour 1998 : C-
Note pour 1997 : F
Note pour 1996 : F
Note pour 1995 : C
Note pour 1994 : F
Note pour 1993 : B-

Cette mauvaise gestion de la vie de nos océans continue de constituer un problème. C'est un domaine où le passage des Libéraux aux Conservateurs n'a fait aucune différence. Il en est ainsi malgré le fait que le programme électoral des Conservateurs comprenait effectivement certaines promesses encourageantes à l'égard des océans, dont la récolte durable.

Jusqu'à présent, la seule action positive du gouvernement Harper a été l'approbation du plan de gestion intégré du poisson de fond de la côte Ouest.

Le Plan d'action pour les océans (PAO) (version II) ne montre aucun signe visible de progrès. Principal outil de mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière de gestion des océans dans une perspective de développement durable, son importance est très grande. Révéler l'identité et le degré de réalisation des produits de la phase I du PAO serait un pas en avant pour le MPO.

De même, la PNCIMA (zone de gestion intégrée de la côte Nord du Pacifique) est une zone prioritaire en vertu de la *Loi sur les océans*, pour ce qui est de la gestion intégrée, et un consortium d'ONGE de la côte Ouest, dont fait partie le Sierra Club du Canada – section de la C.-B., est engagé de façon constructive dans les premières étapes de planification.

Il existe une demande énorme de connaissances halieutiques et de soutien pour les besoins de la planification dans le domaine des océans, mais on ne voit aucun signe de l'attribution prochaine des sommes nécessaires. On a connu une victoire considérable, sous les Libéraux, lorsque la conservation a été installée comme principe premier dans la nouvelle Politique concernant le saumon sauvage, c'est-à-dire la politique canadienne de conservation du saumon sauvage du Pacifique.

Le Canada continue de refuser de ratifier (ou de soutenir) les accords en vue de limiter le chalutage en eaux internationales. Sous Martin comme sous Harper, le gouvernement n'a pas

réussi à présenter le plan d'action pour les océans, à financer correctement les sciences de la mer et à établir une surveillance et une comptabilité générale des prises.

Sur la côte Est, la morue est en voie de disparition, le sébaste du détroit de Georgie est encore en voie de disparition, et le saumon de la côte Ouest, qu'il s'agisse du saumon coho du cours supérieur du Fraser, du saumon rouge du lac Sakinaw ou du saumon rouge du lac Cultus, est en voie d'extinction.

Ce secteur environnemental est clairement de compétence fédérale. Cette incapacité à protéger la vie de nos océans ne peut pas continuer.

Forêts

Note pour 2006 : C

Note pour 2005 : C
Note pour 2004 : C
Note pour 2003 : C+
Note pour 2002 : F
Note pour 2001 : pas disponible
Note pour 2000 : D
Note pour 1999 : D
Note pour 1998 : D
Note pour 1997 : D
Note pour 1996 : C-
Note pour 1995 : C+
Note pour 1994 : A

La Stratégie nationale sur la forêt 2003-2008 (SNF), qui devrait se préparer au moment d'entreprendre la partie terminale, semble stagner, à l'exception de certaines activités thématiques de groupes. Le président de la SNF, Jean Cinq-Mars, qui a mis la Stratégie en œuvre en 2003, a démissionné en février 2006, et un nouveau président, Bill Bourgeois, ancien leader de l'industrie forestière, a été élu et a démissionné peu après. Le nouveau président n'a pas encore été nommé.

L'évaluation à mi-mandat de la SNF, outil indispensable car elle permet de reconnaître les lacunes du progrès et de souligner les progrès accomplis. Malgré la participation de membres d'un bout à l'autre du pays, aucun rapport final n'a encore été publié.

Le gouvernement fédéral investit dans l'exploration de la bioénergie créée à partir de la biomasse. Une visite au site Web du gouvernement fédéral (http://eosd.cfs.nrcan.gc.ca/biomass/index_e.html) offre peu de détails quant à l'envergure des travaux, car tous les liens vers les projets pilotes qu'il soutient sont inactifs et le sont depuis des mois. On ne sait pas si les explorations du gouvernement seront axées sur l'utilisation de la biomasse des déchets de scierie, ce qui serait sensé sur le plan écologique, ou si la biomasse sera prélevée sur des forêts vivantes, ce qui aurait pour effet d'interrompre les cycles forestiers naturels.

La SNF considère encore que la recherche sur la détermination d'arbres génétiquement supérieurs est un objectif principal, ce qui sonne l'alarme pour ceux qui s'efforcent de protéger la biodiversité.

La Table sur le développement durable du secteur des forêts, créée sous le gouvernement libéral, est complètement inactive depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Son avenir est incertain.

RAPPORT SUR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIALES

QUÉBEC

Biodiversité

Note pour 2006 : C

Note pour 2005 : B-

Note pour 2004 : B

Note pour 2003 : B

Note pour 2002 : D

Note pour 2001 : D-

Note pour 2000 : D

Note pour 1999 : F

Note pour 1998 : F

Note pour 1997 : D-

Note pour 1996 : C+

Note pour 1995 : C+

Note pour 1994 : D

(Il n'y a pas eu d'évaluation en 1993.)

L'année a été dominée par un surprenant « point chaud » sur la question de la biodiversité – un petit parc provincial qui a produit une tempête de protestations. Le plan du gouvernement Charest de liquider environ 600 hectares de terrain du parc du Mont-Orford a soulevé l'indignation. Par ailleurs, le réaménagement à grande échelle des rivières Rupert et Eastmain pour accroître la production d'électricité représente une menace beaucoup plus grande pour les lieux naturels.

La controverse du parc du Mont-Orford découle de la détermination du gouvernement Charest à vendre au plus offrant une partie du parc qui comprend une montagne skiable, un terrain de golf et 85 hectares de forêt ancienne. La loi autorisant la vente a été considérée comme étant conçue pour correspondre aux plans de l'actuel exploitant et principal acheteur. Mont-Orford Inc. construira entre 700 et 800 nouveaux condos sur le terrain en question et déboursa 20 millions de dollars au total pour le terrain, le centre de ski et le terrain de golf. Du point de vue de la biodiversité, il est très inquiétant de voir la province du Canada qui possède le système de zones protégées le plus réduit vendre une forêt ancienne, la soustraire à toute protection.

La rivière Rupert

Un processus d'évaluation des impacts environnementaux à bon marché est en marche pour ce mégaprojet de 4 milliards de dollars sur une des dernières grandes rivières intactes au monde.

Hydro-Québec a été accusée par une coalition de groupes environnementaux de retenir de l'information critique, rendant très difficile la tâche des intervenants d'émettre des

commentaires et des critiques informées. L'examen par voie d'audience, qui a débuté le 15 mars, est aussi entravé par des échéances exceptionnellement courtes et un faible niveau d'aide financière aux intervenants. La coalition a protesté contre la fusion de ce qui est habituellement un processus en deux étapes, comme cela se fait normalement au Québec lors des enquêtes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), selon lequel Hydro-Québec tiendrait d'abord des séances d'information et répondrait aux questions du public qui, dans une deuxième phase, serait habilité à donner son opinion sur la déviation de la rivière Rupert.

À cette étape tardive, l'information critique qui n'est toujours pas disponible comprend l'évaluation environnementale des impacts du détournement de la Rupert sur l'écosystème marin de la baie James et de la baie d'Hudson.

Le mégaprojet Eastmain 1-A/Rupert prévoit dévier de son cours la rivière Rupert, une des dernières grandes rivières intactes, sur une distance de 350 km pour des raisons de production d'électricité. Ce projet de 4 milliards de dollars comprend la construction de quatre barrages sur trois rivières, de soixante-quinze digues de protection et d'un tunnel de 3 kilomètres, qui permettront à Hydro-Québec de dérouter 90 % du flot de la rivière Rupert vers le complexe hydroélectrique Eastmain-La Grande.

Forêts

Une bonne au Québec n'est justement pas dans le champ d'évaluation du gouvernement, mais les personnes préoccupées par la conservation de la nature ont été ravies d'apprendre que Tembec a obtenu la certification forestière du Forest Stewardship Council (FSC), au coût de près de 3 millions de dollars pour les unités d'aménagement forestier 85-51 et 85-62 dans le secteur La Sarre en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit de la première forêt publique du Québec à obtenir la certification selon les normes rigoureuses du FSC pour les forêts boréales canadiennes. Tembec s'est engagée à ce que toutes ses terres au Canada obtienne la certification du FSC.

Changements climatiques

Note pour 2006 : B+

Note pour 2005 : B-

Note pour 2004 : B+

Note pour 2003 : A-

Note pour 2002 : B+

Note pour 2001 : B-

Note pour 2000 : B

Note pour 1999 : C+

Note pour 1998 : B-

Note pour 1997 : D-

Note pour 1996 : D+

Note pour 1995 : C+

Note pour 1994 : D

(Il n'y a pas eu d'évaluation en 1993.)

La note de Jean Charest obtient une hausse de dernière minute en raison de son engagement à atteindre les objectifs de Kyoto et de son défi au Premier ministre Harper de mettre en œuvre le Protocole de Kyoto. En se fondant sur sa participation à la rencontre des premiers ministres de l'Est du Canada et au forum des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre, la performance du Québec dans le domaine des changements climatiques a été évaluée plus tôt cette année à B-.

Jean Charest a des antécédents lointains en rapport avec le dossier des changements climatiques. En effet, dans sa vie antérieure en tant que progressiste-conservateur, il était le ministre de l'Environnement du Canada lors du Sommet de la Terre à Rio, où la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a subi la dernière étape de négociations et a été signée. Le Protocole de Kyoto est un instrument qui se situe au sein de cette convention-cadre. Étant donné ces antécédents, le silence de Jean Charest au moment où le Premier ministre Harper a abandonné les objectifs Kyoto était troublant. Le Premier ministre Charest doit utiliser son influence sur le Premier ministre du Canada pour aller au-delà de l'engagement du Québec à atteindre ses propres objectifs, soit pour inciter le Canada à maintenir une position ferme dans les négociations mondiales visant à déterminer des objectifs à long terme plus importants, ainsi qu'à s'engager à atteindre les objectifs juridiquement contraignants de Kyoto pour 2012.

Le Sierra Club du Canada veut féliciter le gouvernement du Québec pour son plan sur le Changement Climatique qu'il vient tout juste de dévoiler. Les mesures détaillées dans ce plan reflètent une véritable volonté du gouvernement de confronter la crise climatique et de montrer un leadership pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parmi les mesures les plus encourageantes et intéressantes est la décision d'adopter des normes pour les voitures et les 4*4 basée sur le modèle Californien.

Un autre aspect important du plan consiste en l'adoption d'une redevance pour les GES pour les compagnies pétrolières et gazières. Les \$200 millions de revenus annuels que produira cette redevance seront alors réinvestis dans le transport public et d'autres mesures pour réduire les GES.

Le Premier ministre Jean Charest a aussi annoncé la stratégie énergétique de la province pour 2006-2015, qui comprend notamment un engagement à produire 4000 MW d'énergie éolienne. Cet engagement portera l'énergie éolienne à 10 % de la capacité de production d'électricité installée de la province.

Les 24 mesures détaillées du plan du Québec sont les suivantes :

1. Mettre en place un programme de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités québécoises.
2. Amender le Code de construction du Québec de façon à améliorer la performance énergétique des nouveaux bâtiments et habitations construits au Québec à compter de 2008.
3. Utiliser les leviers d'intervention nécessaires afin que les manufacturiers de véhicules légers vendus au Québec respectent une norme d'émissions de GES à partir de 2010.
4. Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes de carburants d'ici 2012.
5. Inciter les municipalités du Québec à adopter un règlement pour contrer les effets de la marche au ralenti des véhicules d'ici 2010.
6. Favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif des personnes.
7. Favoriser le développement et l'utilisation de modes de transport alternatifs.
8. Favoriser l'implantation de projets intermodaux pour le transport des marchandises.
9. Mettre sur pied un programme de soutien à la pénétration de l'innovation technologique en matière d'efficacité énergétique dans le transport des marchandises.
10. Adopter une réglementation qui rendra obligatoire l'activation des limiteurs de vitesse sur tous les camions ainsi que le réglage de la vitesse maximale de ces véhicules à 105 km/h.
11. Négocier des ententes volontaires de réduction de GES avec le secteur industriel québécois.
12. Mettre en œuvre le Règlement sur les halocarbures.
13. Mettre en œuvre le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.
14. Soutenir financièrement le captage des biogaz provenant des lieux d'enfouissement non assujettis au Règlement.
15. Mettre en place un programme d'aide pour le traitement du lisier et la valorisation énergétique de la biomasse agricole.
16. Améliorer, d'ici 2010, l'intensité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.
17. Exiger que chaque ministère développe d'ici 2008 un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements de ses employés pour se rendre au travail.
18. Lancer une campagne de sensibilisation du public sur les solutions à la problématique des changements climatiques.

19. Implanter un programme de formation pour les entreprises et les organismes québécois sur les différents systèmes de crédits de CO₂.
20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.
21. Instaurer des mécanismes qui permettront de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé.
22. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.
23. Expérimenter des moyens d'atténuer les impacts de la fonte du pergélisol sur les infrastructures de transport.
24. Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques et intégrer les effets anticipés de ces changements dans la gestion forestière.

REMERCIEMENTS

La coordination du bulletin de notes RIO programme est assurée par le Sierra club du Canada comme une continuation du Processus « Rio Watch », qui a été lancé juin 1992. For over 13 years we have collaborated with other environment and development groups across Canada in researching, writing and grading the performance of the federal, provincial and territorial governments.

Pour la production du bulletin de notes RIO 2006 nous voudrions exprimer notre reconnaissance aux les organizations suivantes: les sections du Sierra club du Canada (Colombie-Britannique , la Région des Prairies, Ontario, Québec, Canada atlantique et la coalition jeunesse sierra, et les groupes locales) Manitoba Wildlands, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Mining Watch, Le Conseil canadien pour la coopération internationale, Protected Areas Association of Newfoundland and Labrador, le Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick, Ecology Action Centre, Observatoire Mondial des Forêts, Alberta Wilderness Association, Climate Change Education Centre Newfoundland, Yukon Conservation Society et nombreux particuliers des établissements d'enseignement.

Les opinions qui y sont exprimées sont celles du Sierra club du Canada, meme que les erreurs.

Ce document est disponible pour faire des copies et la distribution sans permission, mais avec remerciement. Les 14 années de Bulletin RIO sera trouver sur le site web du Sierra club du Canada à www.sierraclub.ca/national/rio.